



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES**
Séance du 14 mars 2024

A 20h30, Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de COSTES Michel,

Présents : COSTES Michel, FRAYSSE Julien, BLANC Hélène, GAULTIER de KERMOAL François, DRULHE Aurélie, CANIVENQ Jean-Marc, SOULIE Jimmy, BOUSQUET Vincent, CRANSAC Jérémy, ISNARD Claude

Absents : LAGARDE Clarisse, GAYRARD Eléonore

Excusés : FRAYSSIGNES Patrick

Représentés : BOUSQUET Christophe représenté par COSTES Michel

Secrétaire : GAULTIER de KERMOAL François

Date de la convocation : 29 février 2024 Effectif du conseil : 14

Déposé en Préfecture :

Publié le :

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION D'UN TERRAIN A MONDOYE AVEC PROGRESS

Il convient de signer une convention avec l'Association PROGRESS pour la mise à disposition d'une partie de la parcelle D312, suite à la reprise des activités d'Antenne Solidarité Lévézou Ségala.

Il est nécessaire de définir l'emprise du terrain occupé par l'association PROGRESS qui va partager la parcelle avec le moto club du Céor, afin de concilier l'usages de cette parcelle : sécuriser l'évacuation de la station d'épuration et permettre la culture du verger et d'une partie du sol dans la partie nord.

Afin de mettre à disposition une partie de la parcelle D312 pour une superficie d'environ 8350m² au lieu-dit Mondoye 12120 CASSAGNES-BEGONHES appartenant à la Commune de Cassagnes-Bégonhès à l'association PROGRESS il convient de signer une convention.

La présente occupation est consentie à titre gratuit.

Le terrain est affecté à usage agricole pour l'association prenant à sa charge l'entretien et la réglementation du site et de son accès par ses adhérents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour dont 2 par procuration,

DECIDE

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un terrain communal à l'Association PROGRESS

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour les signatures et les démarches nécessaire à l'application de cette décision.

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès
Les jour, mois et an susdits
Monsieur COSTES Michel (Maire)

GAULTIER de KERMOAL François
(Secrétaire de séance)

